

9 SEP 1955

au marche du 21 Mars.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver et de décider et de l'autoriser à passer un avenant engageant la substitution des entreprises.

De plus il demande que les sols soient une couche de vernis spécial qui rend l'entretien plus facile, le sol moins glissant, et dont la durée varie entre 3 et 5 ans. Le prix de ce vernis est de 130fr le m<sup>2</sup> ce qui entrainera une inscription au marche qui se trouve portée: 1 904 280 francs.

Le Conseil

après avoir délibéré, estime que les propositions de M. le Maire sauvegardent les intérêts de l'école et de la ville et décide de les approuver.

Travaux du Stade de la Filoterie contrat d'architecte. Au cours des

approuvé le 10-10

seances précédentes,

le Conseil a admis le projet de restauration et d'aménagement du Stade de la Filoterie l'ouvrage important. La tribune vient d'être réalisée.

55082

Pour venir à l'architecte les honoraires qui lui sont dus, il est nécessaire de rediger un contrat.

et son

Le Conseil à l'unanimité charge M. le Maire d'établir et de signer avec M. Legay et Batout un contrat d'architecte leur confiant les travaux d'aménagement du Stade de la Filoterie.

approuvé le 14-10

Approuvant au contrat Gardin Youineau. Le subspécia Gardin Youineau

55083

qui a obtenu par contrat en date du 21 Mars 1955 de faire pendant 10 ans le service d'entretien des ordures ménagères sur la tribune de Tignes, demande pour les besoins de son exploitation que les sommes

M. le Maire

des que les ordures

le avec

sub du

et

et vicinal TPE pour

des avec et sans

- 192 d'écritures "Mémoires" C 27 reliés laques n° 1870.  
 - 2 cahiers de notes a 10500 307. 200.  
21.000

soit au total

608.500 fr

M. le Maire est autorisé à fournir en outre pour les articles ci-dessus  
 la dépense sera imputée chap. XXIV art 2 (dépense de guerre).  
 Les fournisseurs ci-dessus ont été servis par les Brevetés d'Écoliers ont  
 dû le maintenir dans la limite des crédits correspondants à leur effectif.

M. le Maire est autorisé à verser les crédits ci-dessus à :

- 900 francs pour un élan de cours préparatoire

- 1200 " " " " " " élémentaire

- 1.500 " " " " " " moyen

- 2350 " " " " " " de fin d'études

Les Brevetés ont donc fourni les échantillons fournis par les Brevetés  
 qui ont tenu à honneur, les articles qui leur ont fait les meilleurs au prix  
 le plus avantageux. Ils ont ensuite établi leur compte dans la limite  
 de leur crédit.

Dans l'intérêt de la Brevetés et Martin de la Rodelle a été ainsi  
 qu'un marché limité à 1.900.000 fr dont elle fait une partie.

La dépense sera imputée à l'article 1<sup>er</sup> du Chapitre XXI

Approuvé

Approuvé le 12 10

55086